

estre recommandez à Dieu & inuoqué la benediction du Sainct Esprit, nous fumes receuoir celle de Monseigneur le Nonce residant à Paris, lequel approuuant nostre zele & fauorifant nostre pieux dessein, nous octroya toute l'authorité & puissance qu'il pouuoit auoir dans l'estenduë de toutes les terres Canadiennes, s'offrant encores de luy mesme d'en escrire à sa Saincteté & d'obtenir d'elle pour nous sa benediction Apostolique & tout pouuoir de sa part par une bulle expresse, si le Nauire fretté & des-ja tout prest à faire voile, ne nous eut contrainct à un humble remerciement, & nous contenter de sa bonne volonté, & du pouuoir que nous donnoit sa Seigneurie, sans nous mettre en peine d'autre escrit.

Muni* de sa benediction, des conseils & de l'authorité d'un si grand Prelat, nous receumes aussi celle de nostre Reuerend Pere Prouincial & partisme* de nostre Conuent de Paris le 18. iour de Mars l'an 1623, à l'Apostolique, à pied & sans argent selon la coustume des pauures Mineurs Recollects, & arrivames à Dieppe en bonne santé, où à peine pûmes nous prendre quelque repos, qu'il nous fallut embar- || quer le 114
mesme iour peu auant my-nuiet, avec un vent assez bon; mais qui par sa faueur inconstante nous laissa bientôt, & fusmes surpris d'un vent contraire ioignant la coste d'Angleterre, qui causa un mal de mer fort facheux à mon compagnon qui l'incommoda grandement & le contrainit de rendre le tribut ordinaire à la mer, qui est l'unique remede & la guerison de ces indispositions maritimes. Graces à nostre Seigneur nous auons des-ja scillonné pour le moins cent